 <p>The logo features the text 'Services Publics' in a curved font at the top left. Below it, the letters 'CFE' and 'CGC' are stacked vertically in a large, bold, sans-serif font. A stylized graphic of a building or structure is integrated behind the text.</p>	<p>SERVICES PUBLICS CFE – CGC 15-17 rue Beccaria 75012 Paris</p> <p>☎ 01.44.70.65.90</p> <p>fonctions.publiques@cfccgcfp.org http://cfecgcfp.org/</p>
---	--

UFCFP/NM/JpF/ 2020-53

Paris, le 23 avril 2020

La Présidente

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
de la République Française
Hôtel Matignon 57 rue de varenne
75 700 PARIS SP07

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Premier Ministre,

Au nom de la fédération des services publics CFE CGC je m'adresse à vous solennellement concernant la situation des agents infectés par le virus COVID 19.

Agents hospitaliers, Policiers Nationaux et Municipaux, Pompiers, Surveillants pénitentiaires, Douaniers etc....**toutes ces professions sont en contact direct avec les citoyens et donc potentiellement en situation d'être contaminés !**

Le Président de la République avait fait l'annonce d'une reconnaissance en maladie professionnelle pour le personnel hospitalier lors de son allocution à MULHOUSE. C'était une reconnaissance forte et pleinement justifiée. Or, le Ministre de la Santé affirme le 22 avril que seul le personnel soignant bénéficiera de l'automatisme de cette mesure ! Il s'agit d'une profonde injustice pour les agents confrontés aux covid au quotidien et d'une méconnaissance des missions de l'ensemble des agents impliqué dans cette crise sanitaire inédite. **TOUT le personnel en milieu hospitalier est, à un moment ou à un autre, en contact avec une personne traitée à l'hôpital pour le COVID 19 !**

Il est donc pour nous absolument inconcevable de traiter différemment deux agents infectés par le même virus dans un même établissement !

Pour la Fédération des Services Publics CFE CGC, tous les agents, **quel que soit le Ministère ou l'établissement où ils exercent doivent bénéficier de cette mesure.**

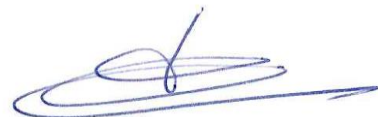
Celle-ci doit se matérialiser à la fois par une inscription au tableau des maladies professionnelles et ce dès le 24 janvier 2020, date à laquelle les premiers cas de covid ont été détectés. Le virus n'a en effet pas attendu la loi d'urgence sanitaire du 24 mars pour frapper notre pays ...

Nous vous demandons donc, Monsieur le Premier Ministre, d'étendre cette disposition à l'ensemble des agents infecté par ce virus. Il s'agit en l'espèce d'un minimum de reconnaissance que l'Etat doit accorder à ses personnels dont l'engagement est salué unanimement !

Nous espérons que cette requête recueillera un écho favorable de votre part.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sincères salutations respectueuses.

Nathalie MAKARSKI



Présidente de la Fédération
des Services Publics de la CFE-CGC